

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 8

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est inutile de dire que les notices biographiques sont faites en conscience ; l'auteur des *Régiments suisses à Naples* est connu ; mais il est bon de savoir que les portraits photographiés qui accompagnent le texte sont *presque tous* tirés de portraits originaux.

L'ouvrage paraîtra s'il se trouve 100 souscripteurs. Le prix de souscription est de 50 francs.

On s'adresse pour les abonnements à M. R. de Steiger, à Berne, place de l'Hôtel-de-ville, ou à MM. Delafontaine et Comp^e, libraires, à Lausanne, place de la Palud.

Neuchâtel, avril 1864.

DE MANDROT, *lieutenant-colonel fédéral*.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le comité central de la Société militaire fédérale a adressé aux sections cantonales la circulaire suivante :

Fribourg, le 30 mars 1864.

CHERS CONFÉDÉRÉS, CHERS FRÈRES D'ARMES,

Conformément à la décision de la dernière assemblée générale tenue à Sion le 17 août 1863, et désignant la ville de Fribourg comme lieu de la prochaine réunion, l'ancien comité a procédé à la nomination de ses successeurs et a composé le nouveau comité de la manière suivante :

MM. Von der Weid, colonel cantonal, président ; Reynold, colonel cantonal, vice-président ; Hartmann, Ls, lieut.-colonel fédéral ; Muller, Ch., capitaine aide-major, caissier ; auxquels a été adjoint en qualité de secrétaire M. Marchand, Ch., capitaine fédéral.

Depuis peu en possession des archives et de la caisse de la Société, nous avons l'honneur de vous aviser que nous avons pris en mains la direction de ses affaires. Tous nos efforts tendront à justifier la confiance dont nous avons été honorés et à ne pas rester trop au-dessous de nos devanciers.

La réunion de 1864 aura lieu dans le courant du mois d'août ; l'époque précise vous en sera ultérieurement communiquée. Puisse-t-elle être favorisée par les circonstances et voir les défenseurs de la patrie se presser en grand nombre autour du drapeau fédéral, cet emblème glorieux de notre indépendance, ce signe de ralliement de tous les Suisses dignes de ce nom.

Fiers et heureux d'être les gardiens fidèles de ce précieux dépôt, nous vous prions, chers confédérés et frères d'armes, un accueil aussi sympathique et aussi cordial, qu'il sera dépourvu de luxe et de faste.

L'histoire contemporaine nous montre une petite nation luttant avec courage et persévérence contre les forces écrasantes de deux puissantes monarchies. Que cet exemple, que nous aussi sommes résolus à suivre, stimule notre ardeur dans la poursuite du progrès, et consolide de plus en plus parmi nous l'union et la concorde.

Ainsi préparés de longue main à la lutte, nous pourrons sans pâlir voir approcher le jour du danger.

En vous priant de nous faire parvenir jusqu'au 15 mai au plus tard la liste de vos membres et d'adresser pour la même époque le montant de votre cotisation, fixée à 1 fr. 50 par sociétaire, à notre caissier prénommé, nous saisissons cette occasion, chers Confédérés et frères d'armes, pour vous offrir l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Au nom du comité central :

Le Président, Von der Weid, colonel.

Le secrétaire, Ch. Marchand, capit. fédéral.

Il ne sera pas repourvu pour le moindre à la vacance causée par la regrettable mort du colonel Wieland.

Le département militaire fédéral est chargé de faire des propositions à cet égard, et il est probable que cette place sera pour le moins dédoublée. Pour cette année, les diverses fonctions seront réparties sur plusieurs officiers. M. le colonel fédéral Hoffstetter, qui commande actuellement l'école des aspirants et officiers d'infanterie à St-Gall, sera appelé à Thoune comme instructeur-chef d'infanterie. M. le lieutenant-colonel Henri Wieland, frère du défunt, commandera l'école des aspirants de Soleure. M. le colonel Schwarz est appelé provisoirement au poste d'adjoint au département militaire et chef du personnel ; il instruira spécialement l'état-major à l'école centrale.

Genève. — La société militaire vient de décider qu'elle prendra en mains l'organisation des exercices des cadets dans le canton, et M. le colonel Link a été désigné comme inspecteur des corps à former. Dans ses dernières séances la section s'est occupée de la colonne d'attaque et doit être arrivée, après mûr examen d'une commission, à condamner le mouvement du règlement actuel. Parmi les récentes communications faites à la société on a entendu entr'autres avec un vif plaisir un mémoire de M. le lieutenant-colonel Favre sur les institutions militaires de l'Autriche. M. le colonel Favre vient de passer quelque temps à Vienne, et en a rapporté, comme de chacun de ses voyages, de précieux renseignements dont il s'est empressé de faire profiter ses camarades.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a, dans sa séance du 28 courant, nommé : MM. Ch. Guisolan, de Noréaz, capitaine, au poste de chef du corps de la cavalerie, avec le grade de major dans l'état-major cantonal ; — et le Dr Ruffieux, à Romont, au poste de chirurgien-major dans l'élite.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé 2^e sous-lieutenant de mousquetaires n^o 2 du 12^e bataillon de réserve cantonale M. Alfred Jaunin, à Fey ; — lieutenant de chasseurs de gauche du 5^e bataillon de réserve cantonale, M. Samuel Maget, à Lausanne ; — premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche du bataillon n^o 10, M. Ad. Mandrin, à Aigle ; — second sous-lieutenant aux chasseurs de droite du bataillon 45, M. Aug. Cérésole, à Lausanne.

Dans sa séance du 4 avril, le Conseil d'Etat a nommé capitaine de la compagnie de cavalerie n^o 17, M. H. Bachmann, à Lausanne ; — le 5 avril, capitaine de chasseurs de gauche du bataillon n^o 4 de réserve cantonale, M. Fr. Perrier, à Ollon. — M. Gust. Mandrin, à Aigle, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 du bataillon n^o 113.

Nous prévenons MM. les abonnés de la *Revue militaire*, que nous allons tirer sur eux, par la poste, les remboursements pour l'année courante.